



**PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STEENE**

**SEANCE EXCEPTIONNELLE DU 14 DECEMBRE 2021**

L'an deux vingt et un, le mardi 14 décembre 2021 à dix- huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DAVROUX, Président du CCAS, et après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents : MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Tanguy HERREMAN, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, Anne – Sophie VANDEWYNCKELE, Amélie DENOYELLE, Eliane SENGUELEN.

Procuration :

Absent : Mme Christel DRIEUX, M. Pierre DELBAERE (absent excusé), J-F REBIER, Claudie JOUVENOT, Michel MERLEN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05.

Madame Nathalie DECLERCK est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le Président demande si le procès-verbal du 17 novembre 2021 suscite des observations. Le compte – rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour. Il précise que dans les questions diverses le sujet des manifestations de janvier sera abordé dans le cadre de la crise sanitaire.

**DELIBERATION 2021-011 : LE BAIL DE LOCATION DES TERRES DE SPYCKER**

Le Président rappelle le dossier à débattre : La mairie a été contactée par le notaire de Monsieur et Madame DEZITTER qui souhaitent prendre leur retraite et cesser leur activité au 31/12/2021. Ils souhaitent laisser les terres de Spycker à Monsieur DEZITTER, exploitant agricole de Spycker qui ne réside pas sur Steene. Le bail actuel est un bail de 9 ans avec un tarif réglementé par le Préfet : il est actuellement de 700€/an soit 58.33€/mois.

Les demandes d'exploitation des terres ont été déposées près de la DDTM qui avait alors retenu le dossier de Monsieur VANPEPERSTRAETE, exploitant de taille moyenne et résidant sur STEENE et en second choix, Monsieur DEZITTER.

Les membres du CCAS souhaiteraient que le bail soit laissé à Monsieur VANPEPERSTRAETE.

Entre – temps, Monsieur HERREMAN fait une nouvelle proposition de bail annuel à l'instar de ce qui est pratiqué sur la commune de Zermezeele où les terres sont proposées annuellement aux agriculteurs à tour de rôle. Ce type de bail permet à la commune de fixer et réviser le loyer annuellement. On se baserait sur une année de culture et non une année civile ; le bail serait alors conclu du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année. Il ne serait pas nécessaire de passer devant le notaire pour signer les actes.

Monsieur HERMAN propose que le loyer à l'hectare soit fixé en fonction de la valeur ajoutée des cultures que les agriculteurs souhaitent mettre en place sur les terres de Spycker. Le CDG connaît cette valeur et peut nous la communiquer.

Il faut aussi que la commune ne soit pas perdante comme elle l'est actuellement avec la taxe foncière qui est de 60 € / hectare. Le mieux serait de répartir une part de la taxe foncière au bailleur. Cette particularité est reprise dans **l'article 7** qui a son importance et demande une attention particulière lors de l'établissement du contrat de location.

Monsieur et Madame DEZITTER, qui pensent que ce sont « leurs » terres risquent de s'opposer au projet de la commune et de poursuivre leur activité jusqu'en 2025 sauf à ce que le CCAS entame une procédure au tribunal pour récupérer ses terres.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des personnes présentes approuve le choix d'un bail annuel pour la location des terres de Spycker.

**DELIBERATION 2021-012 AUTORISANT M. LE PRESIDENT A ACCEPTER DES DONNS PAR CHEQUES AU BENEFICE DU C.C.A.S.**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir autoriser Le Président a accepté pour le compte du CCAS des dons par chèques de 2 occupants des jardins ouvriers.

Il reste encore 2 parcelles qui n'ont pas été régularisées malgré plusieurs relances. Si la régularisation des cotisations n'est pas effective en début d'année, un tirage au sort sera réalisé pour attribuer les terrains à de nouveaux jardiniers.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération 2021-012.

Le Président propose que lors du prochain conseil d'administration, une délibération trimestrielle soit votée pour l'acceptation des dons par chèques au bénéfice du CCAS.

**QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Président revient sur la situation sanitaire lié à la pandémie COVID – 19. Un courrier du Préfet a été adressé aux élus afin de leur faire part des recommandations en la matière. En janvier devaient avoir lieu plusieurs manifestations qu'il ne parait pas raisonnable de maintenir.

Au niveau communal, les moments de convivialité ont été annulés tout comme la cérémonie des vœux.

La galette des rois du 9 janvier 2022 :

Les associations sont libres de maintenir ou non leurs manifestations ; le Maire qui ne fait que prêter la salle ne peut être tenu pour responsable en cas de cluster. Chacun devra assumer ses choix.

Si le repas des aînés a eu lieu, le réveillon de la Saint Sylvestre organisé par le club de foot de Steene est annulé.

L'ensemble des membres présents décident de ne pas maintenir la Galette des Rois. Un communiqué sera publié sur la page Facebook de la commune et un flyer sera distribué.

Le repas des aînés.

Les devis ont été révisés avec les boissons. Les propositions sont lues aux membres du Conseil qui retiennent la proposition du traiteur de Vimy.

Est discuté également les animations du repas. Un spectacle complet sera présenté aux aînés avec 2 représentations (chanteurs et transformistes). Mme ACHTE propose que l'accordéoniste qui devait se produire à la Galette anime également le repas.

Les bons alimentaires.

Sur 5 dossiers déposés, 2 sont éligibles aux conditions d'attribution des bons alimentaires. Il s'agit des familles VANEGUE et LEUMIERE

Les bons de Noël

Comme l'année dernière, des bons de Noël seront distribués à la famille VANEGUE pour l'achat de jouets de Noël aux enfants.

Distribution des colis de fin d'année aux aînés

La réception des colis se fera le jeudi 16 décembre au matin à la salle Raymond DEVOS. Comme convenu lors de la précédente assemblée, la distribution se fera par binôme. Pour les colis qui ne pourront pas être distribués à domicile, un flyer déposé dans les boîtes aux lettres les invitera à venir retirer leur colis en mairie.

Maisons à vendre

Flandres Habitat a mis en vente des maisons sur la commune. Il était convenu que la Mairie et le CCAS devaient être avisés avant toute vente ; ce qui n'a pas été le cas. Le prix de vente semble être de 140 000.00€

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clos la séance à 19heures30.

Les administrateurs apposent leurs signatures ci – dessous pour approuver la sincérité des points suivants :

**DELIBERATION 2021-011** LE BAIL DE LOCATION DES TERRES DE SPYCKER

**DELIBERATION 2021-012** AUTORISANT M. LE PRESIDENT A ACCEPTER DES DONNS PAR CHEQUES  
AU BENEFICE DU C.C.A.S

A DAVROUX	N. DECLERCK	P. DOUAY	T. HERREMAN
E. ACHE	E. OBERT	C. DRIEUX	J-F REBIER
P. DEVULDER	C. JOUVENOT	M. MERLEN	A-S VANDEWYNCKELE
P. DELBAERE	A. DENOYELLE	E. SENGULEN	